



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Mai 2025

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs GUYOT Damien, CLAUDE Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, D'HOUTAUD Marie-Line, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, MOREL Quentin, FOURNIER Maxime, DAÜER Marie, PARIS Stéphanie, Monsieur COLIN Jean-Michel, Mme FEVRE Mélanie.

Secrétaire de séance : Mélanie FEVRE

### Admission en non-valeur – Budget général

Suite à une procédure de recouvrement infructueuse, le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées par le comptable de la commune dans le recouvrement de titres de recettes émis sur le budget général. Ainsi, il propose l'admission en non-valeur des créances.

Le mandat s'élève à un montant de 661.07 € au compte 6541 sur le budget général 2025.

### Remboursement d'une facture réglée par un élu

Accord de remboursement d'une facture à un élu de 38.38€ (Hyper U: la commune n'a pas de compte dans cette enseigne): Fourniture cuisine salle des fêtes.

### Décompte cimetière – église 2024

En application de l'avenant n°1 à la convention entre les communes de Dommartin et Houtaud relatives au cimetière et à l'église en date du 12 juin 2015, un décompte est établi annuellement en vue de la participation financière de la commune de Houtaud.

- Concernant l'église :

Pour le fonctionnement : les dépenses annuelles sont réparties comme suit : TOTAL : 2 469.97 €

Participation de Dommartin : 987.50 €

Participation de Houtaud : 1 482.47 € proratisé au nombre d'habitants

Pour l'investissement : Sonorisation de 7 758.00 € - récupération de la TVA 1 272,62 € = 6 485.38 €. Participation de Houtaud pour moitié sur le montant HT soit 3 242,69€

# FLASH HOUTAUD

- Concernant le cimetière :

Pour le fonctionnement : 3 mini tombes, 4 ventes de caveaux et 1a vente de cavurne sur l'année 2024 pour un montant de 22 328,34 € alors que les dépenses s'élèvent à 706.73 € Il en découle un versement (réparti au prorata du nombre d'habitants) par la commune de Dommartin de 12 977,27 € à la commune de Houtaud.

Pour l'investissement : état à néant

### Cimetière : Travaux pour l'entrée des caveaux

Les entrées des caveaux sont en mauvais état et ont besoin d'une réfection afin de garantir la sécurité de tous. Suite à l'avis de la commission intercommunale du cimetière du 7 mai 2025, le conseil municipal émet un avis favorable aux travaux de réfection de l'entrée des caveaux :

Entreprise SARL PG2M pour un montant TTC de 2 131.57 € Le marché sera passé par la Commune de Dommartin après avis concordant des 2 conseils municipaux.

### Publicités insérées dans le bulletin municipal

Tarifs de la publicité proposé aux commerces du village dans le bulletin municipal comme suit :

Taille	Tarif Annuel
1/8 page	80€
½ page	200€

### Subventions aux associations 2025

Dix des 14 associations ont répondu à l'obligation administrative avec pour la grande majorité des dossiers complets et de qualité.

Associations Communales	2025
AS Houtaud – Fête du village inter-associations	250
Association des Anciens Combattants Houtaud-Dommartin- Chaffois	250
Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Houtaud	350
Club hostasien de l'amitié	450
La Fraternelle	250
La retraite sportive	250
Les Volants Comtois	200
<b>TOTAL Subventions aux Associations</b>	<b>2000</b>

**NB : Mise à disposition d'un local au CFAH et à l'APEEH**

**Mise à disposition du vestiaire de foot ARCHE et ACCA**

Toutes les associations du village citées dans ce tableau bénéficient d'une gratuité par an pour la location de la salle des fêtes dès lors où elles ont justifié des obligations annuelles en répondant au courrier de la Mairie.

*D'autre part, le club hostasien de l'amitié et la Retraite Sportive ont un accès gratuit hebdomadaire à la salle des fêtes selon un planning défini et dès lors où elles ont justifié des obligations annuelles en répondant au courrier de la Mairie.*

### **Compte de gestion 2024**

Après étude, le Conseil Municipal constate la stricte concordance des deux documents : Compte Administratif et Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré arrête le Compte de Gestion 2024 du trésorier à l'unanimité :

### **Compte administratif 2024**

Damien GUYOT, le Maire présente le Compte Administratif 2024 dans son ensemble :

- Général : excédent global de clôture de 501 942,54 €  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré arrête le Compte Administratif 2024.

### **Affectation du résultat 2024 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de : 323 279,11 €
- un déficit d'investissement de : 1 859 202,44 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

### **Budget supplémentaire 2025**

Résultat de fonctionnement à affecter : 2 268 877,60 €

Solde d'exécution d'investissement : -1 766 935,06 €

Le Budget Supplémentaire est établi comme suit :

Budget Général	Dépenses			Recettes		
	BP 2025	BS 2025	BP + BS	BP 2025	BS 2025	BP + BS
Fonctionnement	872 224€	527 264€	<b>1 399 488€</b>	872 224€	527 264€	<b>1 399 488€</b>
Investissement	2 635 565€	1 904 307€	<b>4 539 873€</b>	2 635 565€	1 904 307€	<b>4 539 873€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 507 789€</b>	<b>2 431 571€</b>	<b>5 939 361€</b>	<b>3 507 789€</b>	<b>2 431 571€</b>	<b>5 939 361€</b>

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget supplémentaire 2025

### **Taxe sur la publicité extérieure (TPE) – année 2026**

Le Conseil Municipal doit fixer par délibération annuelle les tarifs applicables sur le territoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025

- Pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Il décide de ne pas d'augmenter les tarifs pour 2026 ;

Les tarifs reconduits sont les suivants :

Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques ≤ 50m <sup>2</sup>	18.11 € / m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques > 50 m <sup>2</sup>	36.21 € / m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques ≤ 50m <sup>2</sup>	54.32 € / m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques > 50 m <sup>2</sup>	108.64 € / m <sup>2</sup>
Enseignes ≤ 7 m <sup>2</sup>	- € / m <sup>2</sup>
7 m <sup>2</sup> < Enseignes ≤ à 12 m <sup>2</sup>	10.23 € / m <sup>2</sup>
12 m <sup>2</sup> < Enseignes ≤ 50 m <sup>2</sup>	26.44 € / m <sup>2</sup>
Enseignes > à 50 m <sup>2</sup>	43.12 € / m <sup>2</sup>

### **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2025**

Un courrier de Madame la Présidente du Conseil Départemental du 10 avril 2025 énonce les objectifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) élaboré et mis en œuvre par l'État et le Département. A ce titre une demande est faite pour une contribution au FSL (Fonds de solidarité pour le logement).

Le conseil décide de ne pas contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2025

### Carrière de Houtaud : Convention d'engagement d'indemnité partie non exploitée

Afin de compenser l'impact de la carrière sur la perte de capital de production forestière, la commune a acquis la parcelle cadastrée A 57 qui, aujourd'hui, relève du régime forestier.

Afin de compenser l'impact environnemental du projet, l'exploitant s'est rapproché de la commune. L'ONF assiste la commune dans cette démarche. La présente convention annexée arrête les dispositions retenues, en concertation, sur la parcelle cadastrée A 171, à savoir :

- Ilot de vieillissement de 2,40 ha
- Ilot de sénescence de 1,30 ha
- La pose de 10 nichoirs à oiseaux
- La pose de 2 groupes de 5 gîtes à chauve-souris

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement pour la compensation des impacts liés à l'exploitation de la carrière de Houtaud et toutes les pièces s'y rapportant

### Ordures ménagères : règlement de collecte

le Président de la CCGP ayant renoncé au transfert automatique des pouvoirs de police spéciaux (suite à l'opposition de certains maires), seuls les maires des communes membres peuvent réglementer cette activité. C'est dans ce cadre que la CCGP propose un projet de règlement de collecte des déchets aux maires des communes membres.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le modèle de règlement de collecte des déchets qui sera proposé aux communes membres.

### Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Commune : Commission cimetière le 07/05/25,

- 14/04/25 : Réunion carrière au sujet de la convention d'engagement et du futur contrat de forage.
- 14/05/25 : Commission finance : Préparation du Budget Supplémentaire 2025
- 19/05/25 : Commission forêts : Etat des lieux et Estimation de la parcelle de forêt proposée à la commune
- 22/05/25 : Commission attribution label excellence du grand Pontarlier
- 23/04/25 : Commission vivre ensemble, préparation

fête des mères, préparation fête des pères (20/06/25)

- 23/04/25 : Réception du député Eric Liégeon
- 20/05/25 : CCAS, vote des subventions 2025 aux associations

### CCGP :

- **01/04/25 Commission économie** : La belle Vie, Zone des Gravillers avec dernières attributions, futurs travaux des zones économiques, bilan salon de l'emploi ;
- **10/04/25 : AG Association des Commerçants Grand Pontarlier** : discussion sur la haute foire de cette année, bilan des manifestations 2025, discussion autour des travaux en cours sur la CCGP
- **17/04/25 : Services Techniques** : changement de certains matériels anciens, nous n'avons toujours pas de décomptes d'heures pour les interventions sur la commune.

- **12/05/25 : Comité de Pilotage Modes Doux**

Traversée RN 57 : RDV courant juin avec le sous-préfet pour trouver des solutions d'aménagement.

Réflexion sur l'aménagement de la route qui mène aux Granges,

- **12/05/25 : Réunion office du tourisme**

### Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Déclaration d'intention d'aliéner, Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain :

-Propriété cadastrée AD n° 35 et AD n° 67 « Champ du Tilleul » et AD 36 « 11 rue des Frênes

-Propriété cadastrée AC n° 171 « 8 rue de Traverse »

-Propriété cadastrée AB n° 180 et AB n° 181 « 28 Grande Rue

-Marché avec l'entreprise Schindler pour la maintenance minimale à hauteur de 774,00 € HT par an soit 928,80 € TTC

--Marché avec l'entreprise Lustral – Nettoyage école.

Nettoyage de l'école : 53,10 € HT soit 63,72 € TTC par passage

### Questions diverses

- Pôle Enfance Jeunesse : inauguration le 17/05, les dernières réserves restent à lever.  
Demande d'une porte ouverte du PEJ à l'ensemble des habitants du village : à réfléchir
- Déploiement Fibre dédiée : tout le matériel internet et téléphonie a été changé. Le déploiement fibre a été réalisé à la Mairie et à l'Ecole
- La nouvelle machine à récurer le sol de la salle des

fêtes est défectueuse, une intervention du fournisseur au titre de la garantie est prévue prochainement.

- Le site internet du village n'est pas à jour,
- Le dossier de d'appel d'offre pour l'aménagement des Rues Général de Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome a été publié ce lundi 26.05. La dépose des offres doit se faire avant le 20.06.2025

## Informations diverses

### Repas de la fête des Papas :

Il est encore temps de vous inscrire pour un apéritif dinatoire offert à tous les papas de Houtaud.

#### Le Vendredi 20 juin 2025

à partir de 20h00

à la Salle des Fêtes de Houtaud.

Vous pouvez l'envoyer par mail [mairie@houtaud.fr](mailto:mairie@houtaud.fr) ou dans la boite aux lettres de la mairie.

### Tour De France :

Une réunion avec les commerçants du village sera organisée le 26 juin 2025 à la Salle des fêtes.

Vous pouvez toujours nous rejoindre pour l'organisation de cette fête. Envoyez un mail à :

[mairie@houtaud.fr](mailto:mairie@houtaud.fr)

### Parole aux associations :

#### L'Association des Volants Comtois

a le plaisir de vous convier à sa traditionnelle exposition de voitures anciennes.

**Dimanche 15 juin**

**Entrée gratuite**

**Buvette et restauration sur place**

**Balade à 10h00**



### L'Associations des parents d'élèves des Ecoles De Houtaud

organise la FETE DE L'ECOLE

Le vendredi 27 juin,

À la salle des fêtes,

Spectacle musical des enfants

Tombola

Buvette

Barbecue

Soirée dansante

Réservation : [apeeh25houtaud@gmail.com](mailto:apeeh25houtaud@gmail.com)

06 72 97 89 91

